

Financement d'entreprise solidaire

RDI - RHONE DEVELOPPEMENT INITIATIVE

Présentation du dispositif

Les entreprises solidaires souhaitant avoir accès aux financements bancaires peuvent faire appel à RDI afin de faciliter leur démarche. RDI accompagne ces entreprises dans leur projet de création, de développement ou de consolidation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

L'aide vise tout porteur d'un projet ou dirigeant d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire (association, coopérative ou entreprise solidaire) située sur le département du Rhône.

Pour demander l'aide il est nécessaire d'avoir obtenu l'agrément entreprise solidaire.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Les projets éligibles concernent la création ou développement d'un projet ayant un impact social sur le territoire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide varie en fonction du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Au près de quel organisme

Pour faire une demande de financement, l'entreprise doit contacter RDI par téléphone ou par mail. A l'issue d'un entretien téléphonique, RDI transmet un dossier de demande de financement.

Critères complémentaires

- Forme juridique
 - › Autres formes juridiques
 - › Association
 - › Association d'insertion par l'économique
- Filière d'activité
 - › Economie Sociale et Solidaire

Organisme

RDI - RHONE DEVELOPPEMENT INITIATIVE

Rhône Développement Initiative

- 2 place André Latarjet
69008 LYON
Téléphone : 04 37 28 68 68
Télécopie : 04 37 28 68 69
E-mail : rdi@rdi.asso.fr